

26.5.2009

Communiqué de presse

La Commission des sanctions de la SIX Swiss Exchange inflige une amende à OTI Energy SA

La Commission des sanctions de la SIX Swiss Exchange SA a condamné OTI Energy SA pour violation des normes comptables IFRS dans le cadre du rapport intermédiaire 2008.

Cotée sur le segment «Sociétés d'investissement» de la SIX Swiss Exchange SA, OTI Energy SA a porté la participation minoritaire qu'elle détenait dans une société à 51% des droits de vote. Alors que la société OTI Energy SA contrôlait l'entreprise à partir de ce moment-là et aurait donc dû l'intégrer comme filiale dans ses comptes consolidés, elle a renoncé à établir des comptes consolidés en violation des dispositions IFRS.

En valorisant à tort cette filiale comme instrument financier à la juste valeur (Fair value), la société a présenté aux actionnaires un résultat et des fonds propres nettement surévalués dans le rapport semestriel IFRS 2008. En outre, la présentation non conforme de la filiale comme actif financier disponible à la vente a privé les investisseurs d'informations essentielles concernant le bilan et le compte de résultats.

En février 2007, OTI Energy SA avait déjà été condamnée par la Commission des sanctions de SIX Swiss Exchange pour violation des normes comptables IFRS. Au vu de la gravité de l'infraction, du degré de responsabilité et de la récidive, la Commission des sanctions a prononcé une amende de CHF 75'000 à l'encontre de OTI Energy SA.

L'établissement des rapports financiers périodiques dans le respect des normes de présentation comptable en vigueur fait partie intégrante des informations qui contribuent au bon fonctionnement du marché, comme exigé par la loi sur les bourses et le Règlement de cotation. L'une des missions du département SIX Exchange Regulation consiste à veiller à l'application des principes de transparence imposés aux émetteurs par le Regulatory Board. Si un émetteur ne se conforme pas à ces obligations, une sanction peut être prononcée (sauf dans le cas d'un accord).

Pour de plus amples informations sur les normes de présentation des comptes, veuillez cliquer sur:
http://www.six-swiss-exchange.com/admission/being_public/financial_reporting_fr.html

Les sanctions précédentes dans le domaine de la présentation des comptes se trouvent à l'adresse:
http://www.six-swiss-exchange.com/admission/being_public/sanctions/integrated_publication/financial_reporting_fr.html

Pour de plus amples informations, M. Werner Vogt, Head Media Relations est à votre entière disposition.

Téléphone: +41(0)58 854 26 75

Fax: +41(0)58 854 27 10

E-mail: pressoffice@six-swiss-exchange.com

SIX Swiss Exchange

SIX Swiss Exchange fait partie, au plan technologique, du peloton de tête des bourses mondiales. Prestataire de services boursiers de premier ordre, SIX Swiss Exchange regroupe participants, émetteurs et investisseurs sur un marché des valeurs mobilières efficace et transparent. Elle convainc non seulement par sa large gamme de produits, mais aussi par son système intégré et entièrement automatique de négoce, clearing et règlement.

www.six-swiss-exchange.com

SIX Swiss Exchange est une entreprise de SIX Group. SIX Group offre au niveau international des services de premier ordre dans les domaines du négoce et du règlement de titres, de l'information financière et du trafic des paiements.